



Le progrès, une passion à partager

Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie



CIM19-V4-05-2013

CERTIFICAT D'APPROBATION DE SYSTEME QUALITE

N° LNE- 5655 rév. 6 du 01 novembre 2016

Modifie le certificat 5655-5

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais certifie que le système qualité développé par :

MECI

ZI La Limoise
FRANCE - 36100 - ISSOUDUN

pour l'activité :

Fabrication d'instruments de mesure de volume de gaz
conformes à un certificat d'examen de type émis en application du décret 2001-387
et dont l'usage n'est pas couvert par la directive 2014/32/UE (voir liste dans l'annexe)

réalisée sur le(s) site(s) de :

MECI - ZI La Limoise - 36100 ISSOUDUN
et sites d'installation des instruments

est conforme aux exigences du décret 2001-387 du 3 mai 2001

Date de début de validité : 01 novembre 2016

Date de fin de validité : 21 juillet 2019

Etabli le : 23 novembre 2016

Pour le Directeur général
On behalf of the General Director



Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification
Instrumentation

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

**ANNEXE
AU CERTIFICAT D'APPROBATION DE SYSTEME QUALITE**

n° LNE-5655 rév.6

Liste des instruments :

- Ensembles de conversion de volume de gaz – ECVG de type 1
- Ensembles de conversion de volume de gaz - ECVG de type 2
- Dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques intégrés dans un ensemble de conversion de volume de gaz de type 2
- Transducteurs de pression
- Voludéprimomètres –
- Dispositifs de détermination du pouvoir calorifique (chromatographes)

L'examen préalable ou la 1ère phase de vérification primitive, selon le type d'instrument, est réalisé sur le site d'ISSOUDUN.

La seconde phase de vérification primitive est réalisée sur les sites d'installation des instruments de mesure.